



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :**  
18 mars 2024

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, S. PINTO, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, P. DARAGON B. GASCARD, C. THIROUIN

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

P. BORNAND, C. BOURON, JF. SORNEIN

Monsieur A. DOUIN a été désigné secrétaire

**OBJET :**  
Révision des tarifs de location de salles  
N°19/24

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 25 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs de location de la Salle Polyvalente

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DÉCIDE :**

- D'adopter les nouveaux tarifs ci-dessous, applicables au **1er mai 2024**

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>NOUVEAUX TARIFS</u></b>
Habitants de Pecqueuse	525
Organismes privés extérieurs hors week-end	280
Extérieurs	845
<b>La ½ journée</b>	
Habitants de Pecqueuse	330
Extérieurs	470
<b>Forfait Week-end</b>	
Habitants de Pecqueuse	777
Extérieurs	1250
<b>Location de la vaisselle</b>	
Habitants de Pecqueuse	145
Extérieurs	210
Ménage	280
Tournage de films salle + extérieurs par 24 heures	1100
Spectacle de moins de 3 heures avec billetterie	330
Spectacle de plus de 3 heures avec billetterie	550
Location avec matériel son et lumière non dynamique	
Habitants de Pecqueuse	165
Extérieurs	225
Location avec matériel son et lumière dynamique conditionné à ingénieur du son	275
Pack concert conditionné à ingénieur du son	440
Habitants de Pecqueuse	270
Extérieurs	575
<b>La ½ journée</b>	
Habitants de Pecqueuse	155
Extérieurs	335



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 091-219104825-20240325-1924-DE



**prorata du remboursement de l'acompte en fonction de la date d'annulation** : supérieur à 2 mois 100 %, entre 1 et 2 mois 75 %, entre 15 jours et 30 jours 50 %, moins de 15 jours 0 %

Caution : 1060 €

D'autoriser le Maire à établir un forfait financier dans le cadre d'une location longue durée établie par convention

**Le Maire,**  
**Jean-Marc DELAÎTRE**

